

Aigre, le 30 mai 2016



Isabelle Bégué  
Principal,

aux Parents d'élèves classes de 3<sup>ème</sup>

Affaire suivie par  
Isabelle Bégué

Afin de préparer au mieux les épreuves écrites du brevet (révisions), l'emploi du temps du lundi 20 juin et du mardi 21 juin seront modifiés selon l'emploi du temps remis par la vie scolaire.

Téléphone  
05.45.21.11.21  
Fax  
05.45.21.28.17  
Courriel  
[0160001p@ac-poitiers.fr](mailto:0160001p@ac-poitiers.fr)

Les convocations à l'examen seront alors remises en mains propres le mardi 21 juin 2016.

Le mercredi 22 juin, les élèves de 3<sup>ème</sup> seront libérés de cours afin de se consacrer aux ultimes révisions. Néanmoins, s'ils se présentent au collège, ils seront pris en charge en étude.

Adresse postale  
1, rue du renclos  
16140 AIGRE

Le brevet des collèges se déroulera le jeudi 23 et vendredi 24 juin

À l'issue de l'épreuve d'histoire-géographie le vendredi à 11H00, les élèves remettront leurs manuels scolaires (salle du dôme). Si tous les livres sont rendus et si vous êtes à jour de la demi-pension, les documents suivants vous seront remis (salle d'étude) :

- le certificat de sortie/exeat (document qui vous sera demandé pour l'inscription en lycée)
- le livret personnel de compétences
- la notification d'affectation en lycée
- une information FCPE concernant les bourses aux livres.

Du lundi 27 juin au vendredi 1er juillet 2016, l'emploi du temps sera aménagé en raison de l'absence de professeurs concernés par la correction du brevet.

Afin de préparer la rentrée 2016, dans le cadre de la réforme du collège, Madame la Rectrice a autorisé les collèges à banaliser jusqu'à 2 journées. Ainsi, le lundi 4 et mardi 5 juillet les cours ne seront pas assurés. Toutefois, les élèves qui se présenteraient seront accueillis.

